



InF.O. CCE

Carrefour Hypers S.A.S

du 29 mai 2009



INFORMATION « Test Parcours Clients Vague 2 »

Déploiement de la vague 1 en cours : Finalisation du déploiement des 88 magasins dont 52 sur le périmètre hypers SAS validés d'ici à fin septembre 2009.

Déploiement de la vague 2 : Suite à la première vague de magasins déployés, il est envisagé de procéder au déploiement de la deuxième vague de magasins. Cette nouvelle série concerne 58 magasins dont 42 sur le périmètre Hypers SAS et impacterait 146 salariés. **L'accompagnement social est identique à celui de la première vague. L'encaissement au sein du secteur EPCS, comme initialement présenté lors du CCE du 6 octobre, est toujours déclaré métier sensible dans les magasins concernés par le projet. Des propositions de reclassement interne seront faites à chacun des collaborateurs concernés. L'équipe nationale dédiée suivra le repositionnement effectué au sein des magasins pour chaque collaborateur. Des mesures d'accompagnement seront proposées aux collaborateurs concernés, conformément aux dispositions de l'accord GPEC du 06 février 2009**

F.O. fait observer à la direction que plusieurs établissements ont anticipé le projet. Les élus Force Ouvrière au C.C.E. dénoncent ces méthodes qui ont pénalisé les salariés, ceux-ci n'ayant pas pu bénéficier du dispositif de la G.P.E.C. Force Ouvrière exige que l'encaissement E.P.C.S. reste classé métier sensible sur l'ensemble des magasins y compris ceux qui ne sont pas concernés par le projet parcours client !

Réponse de la direction : Si des salariés n'ont pas eu la possibilité de faire valoir leurs droits faute d'information, ils pourront bénéficier des dispositifs prévus par la GPEC à leur demande. **L'encaissement E.P.C.S reste classé métier sensible sur l'ensemble du périmètre des hypermarchés.**

INFORMATION « Test Simplification de l'achat unique »

Ce test aurait pour objet d'analyser la pertinence d'un encaissement réalisé par le vendeur après la conclusion de la vente dans le cadre d'un achat unique seulement.

Sur le périmètre Hyper SAS, le test serait fait sur le magasin de LOMME pour une durée de 3 mois, de juillet à septembre 2009.



Déclaration du représentant syndical Force Ouvrière : André Denis TERZO

« Le syndicat Force Ouvrière rappelle son opposition à la modification des tâches prévues par la classification des vendeurs de produits et services de la convention collective Carrefour (exemple encaissement).

Force Ouvrière se permet de rappeler à la Direction que la rémunération des vendeurs produits et services comporte une partie fixe qui permet de légitimer que ces derniers puissent ponctuellement effectuer d'autres tâches que la vente, **dès lors que ces tâches ne relèvent pas d'une classification supérieure ou d'une technicité inappropriée.**

F.O dénonce une nouvelle fois la politique de réduction des coûts menée par l'Entreprise au détriment de l'emploi et des conditions de travail. »

INFORMATION « Test rémunération vendeurs sur l'ouverture carte Pass universelle et garanties remplacement »

Objectif du test : Réussir la mise en marché des nouvelles cartes CPU en associant les vendeurs, accroître le nombre de clients porteurs et utilisateurs (250 000 cartes attendues sur 2009) et développer la vente des Garanties de remplacement avec des tarifs dégressifs pour le client selon la carte utilisée.

Mise en place du test : de Juillet à Septembre 2009 avec une rémunération complémentaire sur l'ouverture de carte CPU et une rémunération de la garantie de remplacement identique quelque soit le type de paiement. Pendant le test, le calcul de la rémunération complémentaire liée à l'ouverture de la carte CPU se fera à l'aide d'un support transmis par S2P, les managers devront l'ajouter aux primes calculées par REMU. A l'issue du test une commission de suivi sera réunie afin d'analyser les résultats (Évolution de la part variable constatée et nombre de contrats ouverts)

Cette rémunération complémentaire liée à l'ouverture de la CPU vient en complément de la rémunération actuelle.

Force Ouvrière redoute une mise en concurrence entre les vendeurs et les conseillers financiers !

Selon la direction le vendeur sera rémunéré sur l'achat associé à l'ouverture de la carte. La rémunération ne sera pas liée à l'ouverture même de la carte.

RAPPORT D'EXPERTISE « Non Alimentaire »

Pour rappel les membres F.O du CCE ont demandé une expertise suite à la problématique de visibilité sur l'ensemble des différents projets de réorganisation du secteur non alimentaire et sur leurs articulations et impacts actuels ou potentiels sur l'emploi et l'organisation du travail.

La stratégie de l'entreprise : pour maintenir la croissance et conserver ses parts de marché, Carrefour va donc réorganiser en vue de réduire les coûts par la rationalisation de l'activité et améliorer qualitativement l'offre client car la part de marché non alimentaire de Carrefour France est en régression depuis 5 ans (- 2,2 %), l'offre commerciale n'étant pas toujours en phase avec les besoins des clients. Le non alimentaire en hypermarché ne joue plus son rôle d'attraction (prix bas, produits plaisirs, produits référence, services associés, ...)

Résumé du rapport :

Un extrait de l'analyse fait ressortir que la crise est liée à des éléments conjoncturels car le consommateur a perdu du pouvoir d'achat et fait des arbitrages en faveur de certaines dépenses et postes essentiels. La crise est également structurelle car les enseignes spécialistes proposent une offre plus compétitive !

Les cabinets RIERA et EMA ont réalisé un rapport d'expertise de 136 pages en s'appuyant sur une vingtaine de projets non alimentaire concernant la période 2007-2009.

La difficulté générale rencontrée au cours de ce travail a été l'absence de renseignements disponibles sur les aspects temporels (calendrier) et sociaux des projets engagés. Certains projets ont été présentés plusieurs fois au C.C.E sous différents angles d'approche, quand d'autres ne font l'objet d'aucune présentation ! D'une part, certains projets concernent l'ensemble des secteurs de la société (alimentaire et non alimentaire) et ne peuvent de ce fait être retranchés de l'analyse car ils impactent aussi le secteur du non alimentaire.

Il n'existe pas de données chiffrées portant sur l'impact en termes d'emploi de la réorganisation globale des activités du secteur non alimentaire.

L'impact sur l'organisation du travail et la dimension temporelle (calendrier) de la réorganisation globale du secteur ne sont pas souvent ou pas du tout renseignés, ce qui prive les IRP (Instances représentatives du personnel) d'une visibilité à moyen terme sur l'impact social des projets en cours et de l'étude des effets de l'interaction des différents projets.

Le processus de coopération entre la direction et les IRP cantonne le Comité Central au rôle de chambre d'enregistrement de projets préalablement élaborés.

Les questions posées par les experts :

Quel sera l'impact des projets en cours sur les salaires ? - L'apparition de nouvelles compétences comme de nouvelles sujétions vont-elles être dédommagées ? Comment vont évoluer les groupes de métiers dans les classifications (catégorie professionnelle par catégorie professionnelle, emploi repère par emploi repère)? Quelles seront les conséquences quantitatives et qualitatives des réorganisations sur l'emploi ? Des évolutions de fonctions sur les plans horizontaux et verticaux sont-elles envisagées ? Peut-on mesurer l'impact des projets en cours sur la polyvalence et la répartition des activités salariées à l'intérieur de la polyvalence ?

Rappel ☛ La quasi-totalité des projets analysés a fait l'objet d'une présentation devant les institutions représentatives du personnel concernées. L'adaptation progressive du non alimentaire relève du titre 1 de l'accord GPEC du 6 février 2009 portant sur l'information consultation des IRP sur la stratégie du groupe en France.

A ce titre, cela justifierait la saisie du Comité Emploi et GPEC sur l'analyse des dispositifs en veille, pouvant à terme, avoir des conséquences sur l'emploi et les compétences dans les hypers au premier chef et dans le groupe ensuite.

F.O exige de la direction la communication aux membres du C.C.E. de tous les éléments de l'économie envisagée, des projets et de l'impact de cette économie.

Force Ouvrière a demandé à la direction si elle entend maintenir les secteurs autres qu'alimentaire ! Selon la direction : les magasins pourraient adopter un modèle propre qui soit en fonction avec leur format et leur implantation géographique. Cette orientation pourrait constituer un des éléments de réponse à la stratégie définie par Lars Oloffson qui souhaite que Carrefour redevienne un commerçant !

Les élus F.O du C.C.E estiment que la volonté de Carrefour qui prétend maintenir les services client est paradoxale avec son objectif affiché de réduire les coûts. F.O. comprend que l'entreprise cherche à affronter la concurrence mais regrette que les projets conduisent à la suppression d'emplois !

BILAN 2008 « Mission handicap »

Le compte rendu de la commission handicap du 15 mai 2009 est à disposition auprès des élus F.O. de vos établissements.

Les élus F.O ont dénoncé l'impossibilité d'embaucher des personnes à mobilité réduite faute pour une majorité d'établissements de ne pas être adaptés !

F.O a demandé à la direction de faire un véritable effort dans ce sens !

Les membres FO de la commission handicap : Martine ROMANA / Evry II - Martine LEMAY / Ollioules - Marcel ARAGONES /Boisseuil - Monique MORSIC /Pontault Combault

COMPTES DE RESULTAT APGIS « Frais de santé 2008 »

Présentation par Corinne PRAYEZ et Yannick BIDEAU :

Rappel : malgré un contexte économique difficile en raison de la crise des subprimes, l'exposition au risque est nulle et le régime est solvable. Les comptes présentés au CCE ont été certifiés par le commissaire aux comptes.

Pour info ☛ Le gouvernement a adopté des mesures pour inciter à une moindre consommation médicale avec la mise en place du parcours de soins, franchises médicales, déremboursement de

certains médicaments. Tous les régimes enregistrent des baisses de consommation sur certains postes. Le gouvernement entend résorber le déficit de la sécurité sociale et escompte récupérer 1 milliard d'euros. Pour ce faire, tous les régimes complémentaires se voient prélever une taxe CMU qui sera portée à 5,90 % en 2010. A ce titre l'APGIS va créer un Fonds spécial pour gérer cette hausse.

La présentation des comptes 2008 tient compte des dispositions mises en œuvre, notamment de la séparation des comptes des actifs et des anciens salariés depuis octobre 2004, des aménagements du régime à compter de juillet 2006.

Les couvertures et mécanismes en 2008 sont les mêmes que pour 2007, la comparaison de ces deux exercices étant de ce fait significative.

En 2008, les frais de pharmacie ont été modérés. Le nombre de consultations de généraliste baisse par rapport à l'année précédente. Les frais dentaires et les verres évoluent à la hausse et représentent 77 % du montant du reste à charge. Le compte du régime des actifs et congés parentaux présente un solde créditeur de 9 millions d'euros. Cet excédent significatif servira en partie à combler la hausse probable de la taxe CMU.

Un effort a été demandé aux anciens salariés dont le régime n'est plus lié par un principe de solidarité à celui des actifs. Le régime des anciens salariés enregistre un solde créditeur de 200 000 €. Il faut savoir que 5 600 personnes dont 4 100 retraités bénéficient du régime.

L'estimation de l'aménagement des couvertures en 2009 et l'impact prévisionnel pour les actifs se monte à 800 K€.

Madame PRAYEZ félicite les élus pour les mesures qu'ils ont adoptées et qui ont permis d'éviter aux nouveaux et anciens salariés une hausse des cotisations.

La direction informe les membres du C.C.E que l'accord interprofessionnel sur la portabilité entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Le sujet sera débattu au sein de la prochaine commission prévoyance.

MANDAT « Assemblée générale A.P.G.IS »

Le règlement intérieur de l'APGIS prévoit 5 mandats pour voter lors de l'assemblée générale annuelle de l'APGIS. Chaque organisation syndicale peut présenter des élus des différentes sociétés du groupe. Seuls F.O et la CFTC ont présenté des candidats.

Les candidats désignés par vote ☞

Pour F.O : Jacqueline POITOU (Carrefour Hypers S.A.S.) – Chantal VENDEROTTE (CARCOOP) – Brigitte PENNE (Carrefour continent 2001) et Martine Saint-Cricq (Carrefour SOGARA)

Pour la CFTC : Nadia Nadir BRROU (Carrefour Hypers S.A.S)

INFORMATION « Carrefour Discount »

400 produits Carrefour Discount pour faire face à une concurrence accrue. Lancement de la nouvelle gamme Carrefour Discount le 19 mai 2009 en magasin en même temps dans les Hypers et dans les Supers du groupe.

VISITE « Magasin de Clayes Souilly » Projet MBC

Une délégation composée de la secrétaire du CCE et de 2 élus par organisation se rendra à Clayes Souilly dans le cadre du projet M.B.C le 17 juin 2009.

Prochains C.C.E. : ☞ 24 et 25 juin 2009

Rédactrice : Dominique BELTRAND- secrétaire du C.C.E